

## Politique sur la conciliation famille-travail-militantisme

Depuis plusieurs années le thème de la conciliation famille-travail est discuté dans différents milieux. En 2006, au Congrès de notre Centrale, la question a été abordée en ajoutant le thème militantisme. Des discussions ont eu lieu au sein de différentes instances telles que le réseau des jeunes et des femmes ainsi qu'au Conseil général. Plusieurs sujets ont été abordés dont la précarité, le manque de ressources, l'horaire de travail, la lourdeur de la tâche, les services de garde et les responsabilités familiales.

En mai 2008, les membres des deux réseaux (jeunes et femmes) ont identifié les mêmes trois priorités :

- Réduire la précarité en ouvrant des postes à temps plein pour l'obtention de la permanence.
- Être autorisés à prendre une tâche partielle ou un congé sans solde, au moment jugé opportun.
- Augmenter la banque de congés familiaux en fonction des besoins familiaux sans diminuer la banque de congés de maladie individuelle.

Pour notre centrale, le dossier de la conciliation famille-travail a fait l'objet de décisions lors du dernier Congrès général de juin 2009. Voici les deux derniers points concernant cette décision. (Pour la décision complète, il faut se référer au document D12072, Mars 2010, p.4.

2.23 Que des activités d'information, de sensibilisation et d'échanges portant sur la conciliation famille-travail et ses enjeux soient organisées tout au long du prochain triennat à l'occasion des réunions du Conseil général et que les outils produits, afin de permettre l'appropriation de ce dossier, soient rendus disponibles aux fédérations ainsi qu'aux syndicats affiliés.

2.24 Que la CSQ invite les organismes affiliés à mettre en place des politiques favorisant la conciliation famille-travail et militantisme.

Considérant les décisions prises en Congrès dont, plus particulièrement, celle identifiée au point 2.24 que nous venons de citer.

Considérant l'importance d'encourager l'implication et la participation des membres du SEVF à la vie syndicale.

Considérant l'importance d'améliorer le militantisme dans nos rangs.

Le conseil exécutif du SEVF a adapté les politiques suivantes dans le but de favoriser la conciliation famille-travail-militantisme :

- Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement.
- Politique sur la rémunération ou la compensation en temps de travail des membres du conseil exécutif du SEVF.
- Politique sur la rémunération ou la compensation en temps de travail du personnel libéré du SEVF.
- Politique de reconnaissance de la participation à certaines activités syndicales.